

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 09/003 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DONNANT UN AVIS SUR LE PROJET DE DECRET PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DU SPORT RELATIVES AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

---

#### SEANCE DU 29 JANVIER 2009

L'An deux mille neuf, et le vingt-neuf janvier, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS :

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
Mme MATTEI-FAZI Joselyne à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, BIZZARI-GHERARDI Pascale, COLONNA Christine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, SISCO Henri, TALAMONI Jean-Guy.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006/248 du 2 mars 2006 portant création du Centre National pour le Développement du Sport,
- VU** le courrier du Préfet de Corse de saisine de l'Assemblée de Corse en date du 2 décembre 2008,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du projet de décret portant modification des dispositions du code du sport relatives au centre national pour le développement du sport, sur lequel l'Assemblée de Corse a été sollicitée par le Préfet de Corse, par courrier en date du 2 décembre 2008, pour donner un avis.

**ARTICLE 2 :**

**CONSIDERE** que ce projet de décret, en son article 12 relatif aux dispositions particulières à la Corse, ne modifie en rien l'affectation, par l'Assemblée de Corse, des subventions de fonctionnement du centre national pour le développement du sport destinées aux groupements sportifs locaux et réparties dans les conditions de l'article L. 4424-8-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 3 :**

**EMET** par conséquent un **AVIS FAVORABLE** sur le projet de décret portant modification des dispositions du code du sport relatives au centre national pour le développement du sport et en particulier sur l'article 12 qui modifie l'article R. 411-22 du Code du Sport.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 janvier 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA